

Consignes MEM2 :

*L'oral en lui-même dure 10 minutes : 5 minutes de synthèses et 5 minutes où il faudra répondre à une ou plusieurs **questions ouvertes** (le but sera de développer au maximum ses réponses et d'approfondir son argumentation).*

*Vous avez **15 minutes pour vous préparer**, durant cette préparation vous devez :*

- *Faire une synthèse globale du texte (Titre, Source, De quoi ça parle, ...)*
- *Extraire 5 mots clefs du texte (Mots qui pour vous sont les plus importants du texte)*
- *Justifier ces mots clefs (Pourquoi avoir choisi ces mots, quels sont leur importance dans le texte ?)*

S'il vous reste du temps, identifiez les problématiques du texte, trouvez des solutions à ces problématiques, écrivez ce que vous pensez du texte, ...

∅ Cela pourra toujours être utile pour répondre par la suite aux questions du jury et vous permettra d'approfondir votre analyse de texte !

SUJET: Huile de palme: Le (trop) plein.

Depuis une dizaine d'années, la quantité d'huile de palme incorporée dans les carburants a été multipliée par quatorze. Aujourd'hui, 75% de l'huile de palme que nous consommons en France est sous forme de carburant. Et cette tendance risque de s'accélérer dans les prochaines années puisque Total pourrait devenir le premier importateur français d'huile de palme en France avec son projet d'augmentation d'huile de palme à La Mède. Cette augmentation très rapide et massive s'est traduite par une déforestation galopante en Indonésie et en Malaisie, deux des principaux pays producteurs. Comme cette surface est limitée, si la demande augmente rapidement, les acheteurs les moins exigeants risquent de se fournir dans des nouvelles plantations en défrichant des forêts ou en drainant de fragiles tourbières. Un phénomène exacerbé par les difficultés des pays producteurs à faire respecter leurs propres lois et leurs engagements internationaux. LE PIRE BILAN CARBONE Ce phénomène est officiellement reconnu par la Commission européenne sous l'appellation Changement d'Affectation des Sols Indirect (CASI) mais pas encore intégré dans les modalités de calcul du bilan carbone des différents agrocarburants. Plusieurs études montrent que si c'était le cas, l'huile de palme serait l'agrocarburant présentant le pire bilan carbone sur le marché. Le 17 janvier 2018, le Parlement Européen a voté à une large majorité un amendement au projet de révision de la directive sur les énergies renouvelables exigeant la fin de l'utilisation de l'huile de palme comme agrocarburant d'ici 2021. Introduire une prise en compte effective des Changements d'Affectation des Sols Indirects (CASI) dans les « critères de durabilité » permettrait de discriminer les biocarburants non pas sur leur pays d'origine mais sur leur impact sur le climat. Si nous souhaitons au niveau mondial avoir la moindre chance d'atteindre les engagements de l'accord de Paris, cette prise en compte est indispensable. Exclure les biocarburants à fort impact CASI (huile de palme et soja) peut permettre d'éviter le pire à très court terme : si la législation ne change pas, c'est une surface de forêt tropicale de 45 000 km²- une surface

équivalente aux Pays-Bas - qui disparaîtra d'ici 2030 rien qu'en Asie du Sud-Est pour cultiver de l'huile de palme et faire rouler nos voitures. Et si d'autres pays ou d'autres secteurs - notamment le transport aérien - se lancent dans l'utilisation d'huile de palme ou de soja dans les carburants, nous n'avons aucune chance d'enrayer la déforestation au niveau mondial. Par ailleurs, si dans les pays développés, notre alimentation est trop riche en graisse et en huiles, c'est l'inverse pour une large majorité de l'Humanité : la demande mondiale en huile végétale pour l'alimentation va donc augmenter. Le défi est double : accompagner cette augmentation pour qu'elle profite en priorité aux petits planteurs et s'organiser pour qu'elle ne se réalise pas au détriment des dernières grandes forêts humides du globe.

LES AMIS DE LA TERRE FRANCE. Alternatives économiques, 19 avril 2018

Par : Matthieu Orphelin, député LREM du Maine et Loire, membre de la Commission Développement Durable de l'Assemblée Nationale. Pierre-Alexandre Teulié, Directeur Général Nestlé France. Alain Karsenty, économiste et chercheur au CIRAD, Département "Environnements et Sociétés". Sylvain Angerand, coordinateur des campagnes pour les Amis de la Terre France

